
**Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées
du jeudi 7 juin 2018**

Rapport annuel année 2017

Présents

Monsieur le Maire Alain DETOURNAY, Président de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

Madame HOFACK Martine, adjointe à la citoyenneté,
Monsieur DANESSE Michel, adjoint aux travaux,
Madame LECLUSE Myriam, conseillère municipale déléguée à l'accessibilité,
Monsieur MASSON Hubert, conseiller municipal délégué à l'éco- maîtrise,
Monsieur VERMEERSCH Jacques, conseiller municipal,
Monsieur IACOMELLI, ARPIH,
Monsieur PASSANANTE Cédric, APF,
Monsieur DUPONCHEL Didier, DGS mairie de Comines,
Madame SETAN Juliette, service urbanisme mairie de Comines.

Absents excusés

Madame ZURECK, ESAT de Comines,
Madame VERMEIRE Marie-Line, Les Restos du Cœur.

Diffusion du compte rendu : les présents.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le premier point à l'ordre du jour est l'avancement de l'accessibilité aux personnes handicapées dans les établissements recevant du public.

La Ville de Comines a réalisé des diagnostics et études de son patrimoine bâti ainsi que de ses espaces verts & publics afin de prioriser et programmer les investissements à réaliser, en fonction des actions déjà engagées, de sa capacité budgétaire et des besoins recensés. Depuis, des travaux d'investissement ont déjà permis d'améliorer les services offerts à la population dans certains équipements, tout en les mettant aux normes réglementaires, notamment celles relatives à l'accessibilité.

→ **Aujourd'hui la Ville propose une stratégie de poursuite de la mise en accessibilité :**

- 10 ERP de 2ème à 5ème catégorie sont accessibles avec attestations et/ou rapport de vérifications par un bureau de contrôle :
 - le complexe tennistique,
 - la Maison du Patrimoine,
 - le restaurant de l'Apothicaire,
 - le CCAS/espace jeunes,
 - l'église Ste Marguerite,
 - les préfabriqués canins,
 - la Médiathèque,
 - Lys Arena,
 - La Tannerie,
 - le restaurant municipal et l'école de musique.

- 3 ERP et 2 IOP sont accessibles sans attestation :
 - Les vestiaires foot rue de Linselles,
 - Eglise Saint Chrysole,
 - Les services techniques avec la pose d'un visiophone et l'aménagement d'un bureau d'accueil PMR au RDC,
 - Le square de la Meule,
 - Le parvis de l'Eglise Sainte Marguerite.

- 1 ERP de 5^{ème} catégorie (ancienne SECU/CAF 66-68 rue d'Hurlupin) était en travaux en 2017 afin d'accueillir début 2018 les services de Police (Municipales et Nationales). Le bâtiment est aux normes d'accessibilité sur tout son RDC.

- 1 ERP : l'Hôtel de Ville, est accessible depuis juin 2016. Pour cela, a été déposée, une Autorisation de Travaux pour des aménagements intérieurs avec demande de dérogations en raison de la configuration des lieux et de son caractère de Monument Historique. Les travaux effectués concernent la porte arrière – porte piétonne à deux vantaux (mai 2013), l'ascenseur (septembre 2015) et le sanitaire du rdc (juin 2016). Une signalétique extérieure et intérieure a également été mise en place.

- Une cinquantaine d'ERP & IOP, n'étant pas encore accessible ou partiellement, fait l'objet d'un Agenda d'Accessibilité Programmé de 9 ans.

Les écoles Brel/Brassens sont en cours de réhabilitation pour répondre aux besoins fonctionnels et qualitatifs.

Ce projet lourd d'un peu plus de 6 millions € TTC intègre également la démolition des préfabriqués situés dans les cours et abritant une partie de l'école, le péri-scolaire ainsi que les centres de loisirs (démolition réalisée en août 2017).

Les travaux ont débutés en été 2017 pour se terminer à la rentrée de septembre 2019. Voire juin 2019 pour le site Brassens.

Parmi les autres ERP & IOP dont la mise en accessibilité est en suspens, compliquée ou coûteuse figurent :

**ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2018 PORTANT
ACCORD DU RAPPORT ANNUEL 2017 DE LA
COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES**

- Le complexe sportif Decottignies/Dojo vieillissant & peu accessible est questionné quant à ses usages par rapport à d'autres pratiques sportives qui pourraient mieux se partager des locaux existants.

- Le jardin public St Chrysole, l'église & sa périphérie sont en périmètre archéologique, ce qui complexifie et rallonge les délais et peut générer des surcoûts importants. Après 6 ans de travaux, l'église Saint Chrysole a été inaugurée en octobre 2017 pour un coût total de 6,2 millions d'euros. Son accessibilité se fait dans un premier temps à l'arrière, puis lors du réaménagement de la Grand Place par la Métropole Européenne de Lille dans le cadre du projet « Cœur de Ville », l'église et l'hôtel de ville seront accessibles par leurs entrées principales par de nouveaux parvis intégrés à l'espace public.

- Le cimetière Nord a bénéficié de nouvelles clôtures (terminées en mai 2017). Le projet global incluant une revalorisation des entrées, une hiérarchisation des allées, des haies, des plantations, une sanctuarisation de certaines belles tombes et caveaux, la création d'un nouveau jardin du souvenir. Cependant la réfection des allées est en suspens en raison des pratiques funéraires consistant à ouvrir les caveaux par leur extrémité en passant par les allées. Un revêtement accessible sur toutes les allées serait rapidement abîmé par de multiples tranchées entraînant des reprises sans tenue des revêtements.

- Le cimetière Sud a fait l'objet de travaux de clôtures. Des plantations ont été réalisées et un columbarium a été créé. Des caves-urnes sont également disponibles. Un projet de réfection des allées en enrobé du « nouveau cimetière » reste à prévoir.

Plusieurs sites n'ont plus lieu d'être rendus accessibles :

- Le plateau sportif rue des Frères Bulckaen → projet d'extension urbaine du hameau de Ste Marguerite prévoyant 3 lots à bâtir. Un lot a déjà été vendu et le permis a été accordé.
- L'ancienne école de musique (rue de Wervicq) → l'activité a été transférée au 1^{er} étage du restaurant municipal et mis en accessibilité. Le bâtiment de l'ancienne école de musique a été vendu en 2018.
- Le bassin d'apprentissage → ERP fermé.
- Les pré-fabriqués site Brassens ont été démolis en août 2017 dans le cadre de réhabilitation des écoles Brel/Brassens.

Les autres équipements totalisant des superficies & coût importants, seront réaménagés & rendus accessibles progressivement.

→ la législation a évolué par un décret datant du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public, suivi d'un arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité.

**ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2018 PORTANT
ACCORD DU RAPPORT ANNUEL 2017 DE LA
COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES**

Arrêté du 19 avril 2017

Cet arrêté précise le contenu et les modalités du registre public d'accessibilité, selon la catégorie et le type de l'établissement, en distinguant, d'une part, les catégories 1 à 4, d'autre part, la catégorie 5.

Dans cette optique, la ville a mis en place un registre pour chacun de ses 24 établissements concernés. Ce document est accessible par toute personne désirant le consulter.

→ **L'offre de logements sur la commune.**

La Ville a mis en place un recensement de l'offre de logements accessibles dont le détail a été présenté lors de la commission du 7 juin 2018. Il couvre les projets réalisés, les travaux en cours et ceux à venir.

Pour l'année 2017, les projets d'urbanisme réalisés représentent 119 logements dont 31 sont adaptables PMR et les 88 autres sont accessibles.

Pour l'année 2018, un décompte global actualisé sera fourni lors de la prochaine CCAPH.

Observations de la Commission

M. VERMEERSCH, conseiller municipal informe du problème rencontré, rue Gustave Boidin, avec les casse-vitesse en pavés. Ceux-ci se déchaussent continuellement et cela devient très dangereux pour les personnes.

Monsieur le Maire précise que les pavés seront retirés et qu'un enrobé sera posé en lieu et place début d'année 2019.

M. PASSANANTE Cédric, APF, énonce le problème d'accessibilité des trottoirs de la rue de la République.

Monsieur le Maire expose que les trottoirs de cette rue font partie de la deuxième phase du programme voirie 2018-2020.

M. IACOMMELLI, ARPIH, exprime son mécontentement quant à la solution retenue par l'Architecte des Bâtiments de France pour le revêtement de la Grand Place. Il estime que les pavés sont très dangereux et il est inquiet sur la mobilité de cet espace public.

Après discussion, la Commission émet un avis favorable à l'étude et à la proposition d'une solution alternative au revêtement en pavés du projet de la Grand Place.

Vous trouverez ci-joints les documents distribués aux participants de la commission :

- Tableau de la méthodologie proposée pour répondre à la législation concernant l'accessibilité.
- Le calendrier prévisionnel de la mise en accessibilité – ADAP
- Le calendrier prévisionnel des actions de mise en accessibilité - ADAP
- Power point de présentation de la CCAPH du 7 juin 2018.